



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Déficit d'ingénierie territoriale des collectivités

Question écrite n° 4129

Texte de la question

M. Antoine Armand alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le déficit d'ingénierie territoriale des collectivités et sur ses conséquences dans la réalisation de projets de transition écologique. La transition écologique nécessite la mobilisation des collectivités pour le développement de projets écologiques locaux. Pour financer ces projets, la Première ministre avait annoncé, en août 2022, la création d'un Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - le Fonds vert -, entériné par la loi de finances pour 2023. Coordonné par la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), le fonds apporte un soutien financier à l'émergence et à la réalisation d'actions territoriales. Cependant, selon la Société centrale pour l'équipement des territoires (SCET), le développement et la réalisation de projets locaux d'aménagement se heurtent à un déficit important en ingénierie territoriale, tout particulièrement dans les territoires ruraux. Ainsi, 26 départements français sont dépourvus des compétences et de l'expertise nécessaires à la conduite de projets complexes et impliquant plusieurs acteurs. Il l'interroge donc sur les moyens en ingénierie territoriale et sur les dispositifs existants visant à accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets. Alerté sur les difficultés de lisibilité du Fonds vert par les collectivités de son territoire, il l'interroge également sur les mesures prévues pour simplifier et clarifier le fonctionnement du Fonds vert.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Armand](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4129

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 957